

## **DECLARATION DES GOUVERNEURS DE PROVINCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AYANT EN COMMUN LES TOURBIERES.**

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République et Chef de l'Etat, à l'initiative de Monsieur **BOLOKO BOLUMBU Bobo**, Gouverneur de la Province de l'Equateur, s'est tenue à Kinshasa, la première concertation des Gouverneurs de province sur la préservation des tourbières.

Nous, Gouverneurs de province respectivement de l'Equateur, de Mai-Ndombe, de la Mongala, du Sud-Ubangi, de la Tshopo et de la Tshuapa dont les entités sont connues pour abriter des plus vastes étendues des tourbières dans le monde, réunis à Kinshasa ce jour du 21 octobre 2023 avec l'appui du Programme Intégré REDD Equateur (PI-REDD Equateur) financé par le Fonds National REDD (FONAREDD) et l'Initiative de Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), avons organisé la première réunion de concertation interprovinciale sur les tourbières ;

Considérant la rencontre de Marrakech de 2016 en marge de la COP22 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques où fut lancée l'initiative Mondiale sur les Tourbières, au cours de laquelle la vision à l'horizon 2050 et les objectifs stratégiques 2020 et 2030 ont été adoptés ;

Considérant les conclusions issues de différentes rencontres sur l'Initiative Mondiale sur les Tourbières dont particulièrement la troisième, tenue à Brazzaville le 22 mars 2018 sous le haut patronage des Chefs d'Etat de la République Démocratique du Congo et la République du Congo ;

Rappelant le rôle des forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical humide après l'Amazonie, dans la régulation du climat mondial, incluant sa grande réserve de carbone ;

Considérant que les tourbières sont des trésors naturels de grande importance pour la planète et pour notre pays, la République Démocratique du Congo, par leur précieuse réserve de carbone qu'il faut préserver pour réguler le climat, entretenir cette biodiversité unique et exceptionnelle et la fourniture de services écosystémiques qui garantissent des moyens de subsistance pour les populations locales ;

Rappelant que les tourbières découvertes dans la cuvette centrale congolaise, dans un état quasiment intact, présentent un grand intérêt non seulement pour sa biodiversité unique et exceptionnelle, mais aussi pour leur contribution à

l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques à travers le stockage du carbone, la conservation de la biodiversité, la régulation du régime et de la qualité des eaux ;

Rappelant la volonté de préserver le droit des communautés locales et les peuples autochtones à l'utilisation des ressources naturelles présentes dans les zones de tourbières, à maintenir leurs usages traditionnels et à mettre en œuvre le principe du consentement libre, informé et préalable dans les activités avec les populations locales et les peuples autochtones, afin de les aider à utiliser les zones de tourbières de manière durable et à élaborer des méthodes autres que des pratiques destructrices ;

Adhérant à la volonté de continuer à faire de la lutte contre le changement climatique et de la promotion d'un développement inclusif et durable une priorité pour être conforme avec les différentes conventions et autres accords et traités conclus dans ce cadre par la République Démocratique du Congo ;

**Nous nous engageons à :**

1° Œuvrer pour une coordination et une coopération interprovinciale agissante. Dans cette optique, nos provinces respectives s'engagent à mettre en place et à interagir à travers un cadre de concertation multisectorielles, multidisciplinaires et multi-acteurs pour assurer la gestion durable de cet écosystème partagé ;

2° Au regard de la politique nationale de l'aménagement du territoire, œuvrer ensemble pour le développement et la promotion d'un modèle d'aménagement de territoire favorable à la gestion durable des tourbières et au développement socio-économique de nos provinces. A ce titre, une gestion rigoureuse y sera observée en veillant à ce que ces espaces ne soient ni drainés, ni asséchés de peur qu'ils ne constituent une bombe en matière des émissions de gaz à effet de serre.

3° Assurer la transformation de la croissance des économies de nos provinces concernées afin de promouvoir un développement inclusif et durable de manière à éradiquer la pauvreté extrême, et à améliorer le bien-être des populations locales en activant tous les leviers humains, financiers, techniques, technologiques et les opportunités offertes dans le cadre de l'économie verte ;

4° Chercher des financements susceptibles de promouvoir des investissements durables compatibles avec la préservation des tourbières et le développement durable dans le but de favoriser et d'y attirer des partenariats privés ;

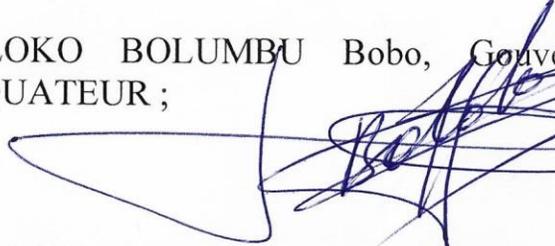
A cet effet, nous invitons les partenaires techniques et financiers à nous accompagner dans la matérialisation de ces engagements.



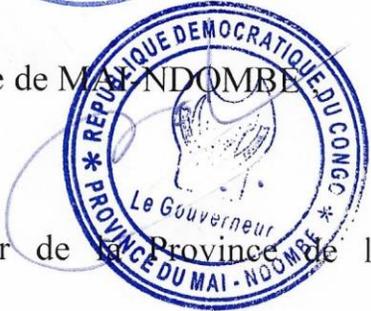
Fait à Kinshasa, le 21 octobre 2023

Signataires :

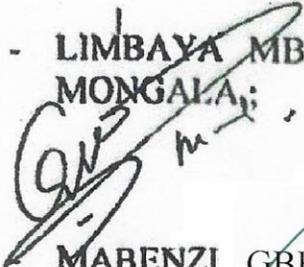
- BOLOKO BOLUMBU Bobo, Gouverneur de la Province de l'EQUATEUR;



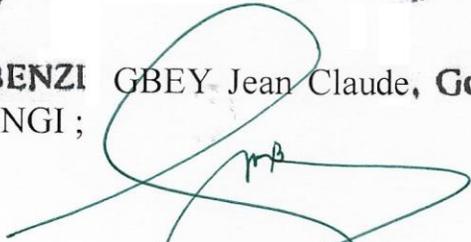
- BOLA DULA Rita, Gouverneur de la Province de MAI-NDOMBE



- LIMBAYA MBANGISA César, Gouverneur de la Province de la MONGALA;



- MABENZI GBÉY Jean Claude, Gouverneur de la Province du SUD-UBANGI;



- NIKOMBA SABANGU Madeleine, Gouverneur de la Province de la TSHOPO;



- BOONGO NKOY Pancrace, Gouverneur de la Province de la TSHUAPA.

